



PRÉFET DE LA REGION BRETAGNE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Bretagne

Rennes, le 16 FEV. 2014

Evaluation environnementale

INFORMATION DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
relative à la construction d'une centrale photovoltaïque à PLOURIN (29)
Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère

Reçu le 16/12/2013

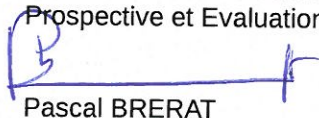
A la date du 16/02/2014 l'Autorité Environnementale n'a émis aucune observation se rapportant à ce dossier.

La présente information sera :

- jointe au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public prévue par un texte particulier ;
- mise en ligne sur le site internet de l'Autorité environnementale et de celle de l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation, d'approbation ou d'exécution des travaux, de l'ouvrage ou de l'aménagement projetés.

Cette information ne préjuge pas de la décision finale qui interviendra au terme de l'instruction.

Le Préfet de région,
Préfet d'Ille-et-Vilaine
Le chef du service Connaissance,
Prospective et Evaluation


Pascal BRERAT